



NOTE SUR LES BIENS

QUE LES JESUITES POSSEDAIENT EN CANADA,

ET

SUR L'AFFECTATION

Que ces biens doivent recevoir aujourd'hui.



LES Jésuites se sont établis au Canada dans le XVII^e siècle. Ils tenaient les collèges de ce pays, et y faisaient des missions. Ils y avaient des propriétés considérables qui provenaient de trois sources différentes.

1° Les unes leur avaient été données par le roi de France ;

2° Les autres leur avaient été données par des particuliers ;

3° Enfin, les dernières avaient été achetées par eux.

On nous a communiqué un volume imprimé, intitulé : “ Procédés de la Chambre d'Assemblée dans la première session du huitième parlement provincial du Bas-Canada, sur l'état et les progrès de l'éducation, etc. ”

Ce volume publié en 1824 contient, entr'autres documents, un extrait détaillé des titres des biens qui avaient appartenu aux Jésuites.

Nous croyons devoir prendre dans cet extrait un exemple relatif à chacune des trois espèces de biens dont nous venons de parler.